

BULLETIN D'ADHESION 2020 Membre associé
(associations et personnes morales)

Le territoire du PNR des Préalpes d'Azur s'étend sur 47 communes des Alpes Maritimes et bénéficie ainsi d'un label reconnu au niveau national et européen propre à le valoriser, le protéger et le développer.

Le Conseil de développement du PNR, association loi de 1901, souhaite mobiliser et rassembler toutes les personnes et associations concernées par l'avenir de ce territoire.

Ses objectifs sont d'informer, et de faire participer activement les citoyens, associations et acteurs du territoire aux réflexions et à la conception et à la mise en œuvre du PNR des Préalpes d'Azur.

L'association ,

Nom :

Adresse :

CP : Commune :

Téléphone (s)

Email : @

demande (renouvelle) son adhésion à l'Association « **Conseil de développement du Parc naturel régional des Préalpes d'Azur** » et à ses statuts (consultables sur le site du Conseil de développement : <http://www.cddpnro6.org>)

L'association sera représentée par

NOM :

Prénom :

Adresse :

CP :

Commune :

Téléphone fixe :

Mobile :

Email : @

En adhérant ou en renouvelant son adhésion comme membre associé, l'association soutient les actions du Conseil de développement, et y participe.

Dans cet esprit, merci de préciser les domaines d'intérêt de l'association et les compétences qu'elle peut apporter au Conseil de développement des Préalpes d'Azur :

Cotisation et contribution volontaire :

La cotisation annuelle (année civile) est de 10€

Toutefois en fonction des moyens et des contraintes de chacun, les contributions volontaires sont les bienvenues, afin notamment d'assurer un minimum d'autofinancement des activités. Le Conseil d'administration du CdD des Préalpes d'Azur vous en remercie.

Montant : €, espèces / chèque

Date :

Signature du responsable de l'association :

Retourner cette demande d'adhésion à : Secrétariat du Conseil de développement du PNR des Préalpes d'Azur, 190 route de l'Houmée – 06850 Briançonnet ou par courriel à cdd.pnro6@gmail.com

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat et au Conseil d'administration de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent.

Si vous souhaitez exercer ce droit, vous pouvez, contacter le secrétariat du Conseil de développement : cdd.pnro6@gmail.com
